



FREDON
LOT-ET-GARONNE

Agrément Certiphyto:
AQ02031

Campagne de lutte contre la chenille processionnaire du pin 2025

Tarifs 2025 (inchangés par rapport à 2024)

Nb de pièges (de 1 à 3)	Nb de pièges (à partir du 4ème)	Renouvellement des sacs (Année N+1 pose comprise)	* Destruction des sacs pleins
42,50 € H-T l'unité	25,00 € H-T l'unité	20,00 € H-T l'unité	10,00 € H-T l'unité
Soit 51,00 € TTC l'unité	30,00 € TTC l'unité	24,00 € TTC l'unité	12,00 € TTC l'unité

Les tarifs annoncés incluent la **pose** des pièges.

Les pièges posés ont une **longévité de deux ans**. Au-delà de ces deux années, l'érosion due aux conditions climatiques (Chaleur, gel, pluie, etc...) et le développement de l'arbre, nécessitent leurs remplacements. L'année **N+1** (année N = année de la pose du piège), seul le sac est à renouveler.

*Si vous le souhaitez nous pouvons venir récupérer les sacs avec les chenilles pour leur incinération courant du mois de mai. Le coût de cette récupération et de la destruction s'élève 10€ / sac. Merci de nous le signaler sur ce bon de commande.

Bon de Commande Année 2025 (à retourner avant le 01 décembre 2025)

Nom:

Adresse:

E-Mail:

Nb de pièges (de 1 à 3)	Nb de pièges au-delà du 3ème	Nb de sac(s) à renouveler	*Nb de sac à détruire
Coût 1 (Nb x 51,00€ TTC)	Coût 2 (Nb x 30,00€ TTC)	Coût 3 (Nb x 24,00€ TTC)	Coût 4 (Nb x 12,00 € TTC)
nb x 51,00 =	nb supplémentaire x 30,00 =	nb de sac(s) x 24,00 =	nb de sac x 12,00 =

Coût total de la prestation: Coût 1 + Coût 2 + Coût 3 + Coût 4 =

€ TTC

TVA 20%

Date:

Signature du Client,

Précédée de la mention "bon pour accord"

